

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | **CFVU** **Séance plénière du 17 avril 2023**

Délibération n°2023-15

Objet : Approbation du relevé de conclusion relatif à la séance du 13 mars 2023.

Pièce(s)-jointe(s) : Relevé de conclusions de la séance du 13 mars 2023.

VU l'Article L712-6-1 du code de l'éducation ;

VU les statuts de l'université d'Orléans.

Considérant ce qui suit :

Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les relevés de conclusions de ses précédentes séances.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU approuve à l'unanimité le relevé de conclusions relatif à la séance du 13 mars 2023

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	19
Membres en exercice :	38	Membres présents :	18
		Membres représentés :	5
		Total :	23

Décompte des votes :

Votants :	23	Pour :	23
Refus de participer au vote :	-	Contre :	-
Suffrages exprimés :	23	Abstention :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 09 mai 2023

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andreazza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante
Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.



Relevé de conclusions Commission Formation et Vie Universitaire

Séance du **lundi 13 mars 2023**

ORDRE DU JOUR :

INFORMATIONS GENERALES

INSTANCE CFVU

1. [APPROBATION] Relevé de conclusions relatif à la séance du 8 décembre 2022.
2. [APPROBATION] Relevé de conclusions relatif à la séance du 13 février 2023.

PEDAGOGIE – FORMATION

3. [AVIS] Modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire au titre de l'année 2023-2024.
4. [AVIS] Proposition relative aux calendriers universitaires au titre de l'année 2023-2024.
5. [DELIBERATION] Composante EUK CvL : propositions portant modifications mineures de la maquette pédagogique.
6. [DELIBERATION] Propositions portant sur l'évolution du statut « AJAC ».
7. [INFORMATION] Autoévaluations des IUT.

ACCREDITATION DE L'OFFRE DE FORMATION

8. [DELIBERATION] Soutenabilité pédagogique des formations médicales du 1^{er} cycle.

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

9. [DELIBERATION] Campagne Parcoursup 2023 : proposition sur la composition des commissions d'examen des vœux par mention.

VIE ETUDIANTE

10. [AVIS] Proposition de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).
11. [INFORMATION] CVEC : bilan 2022 et perspectives 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Président de séance :

RINGUEDE Sébastien, Vice-Président en charge de la formation et de la vie universitaire.

Sont présents :

ANDREAZZA Caroline, Présidente du Conseil Académique.

Collège A : HAMACEK Josef, HIVET Gilles.

Collège B : ALTEMAYER Valérie, HAOUET Chaker, LICHERON Marina, SPERONI Christophe.

Représentants BIATSS : BEGUIN-VINCENT Geneviève, PELLATI Annick, SIEGWALD Solange.

Représentants personnalités extérieures : NARCISSE Sophie.

Représentants des usagers UFR DEG : MCAUGHLAN Gérard (T), MGUENTA NGUESSEU Guy Lionel (T).

Représentants des usagers UFR LLSH : CLAUDON Léa (T), KARCZEWSKI Rhodene (S), SORNIQUE Théophile (T).

Représentants des usagers UFR ST : BAEZA-GLOMON Ludovic (T), BEDU Elodie (T), GAUTHIER CASTRO Helena (T), LEBLAY Yoann (S), PELTIER Raphaël (T).

Sont représentés :

Collège A : LAVIGNE Anne représentée par SIEGWALD Solange, PELAGE Catherine représentée par RINGUEDE Sébastien, VAUTRIN-UL Christine représentée par LICHERON Marina.

Collège B : BARUT Benoit représenté par HAOUET Chaker.

Représentants personnalités extérieures : LAURENT Hélène représentée par ANDREAZZA Caroline.

Représentants des usagers UFR DEG : GRAVIOU Jeanne représentée par SORNIQUE Théophile.

Sont absents excusés :

Collège A : GIROIR Guillaume, PIATECKI Cyrille,

Collège B : AUBRY Didier, BECKER Florent.

Représentants BIATSS : LARIGAUDERIE Thierry.

Représentants personnalités extérieures : GUEZ Emmanuel.

Représentants des usagers UFR DEG : AHMAT Allafouza Dadi (T), POLESE Valentin (T).

Représentants des usagers UFR LLSH : BATALA Gloire (T).

Représentants des usagers UFR ST : ABDESSELAM Lina (T), GEORGET Théo (T), VAN NYIA LU Stelly [T].

Invités ponctuels et permanents :

FITZE Fabrice [Directeur DOIP], LORiot Caroline [DGSA Formation Vie Etudiante], PADARE Vincent [Directeur de la vie étudiante], SORNIQU Théophile [Vice-Président Etudiants], MIGUEL Fabrice [Responsable formation cycle 1/Licence – EUK CvL], KAMIN Guillaume [Responsable formation cycle 2 /Master – EUK CvL], EMILE Bruno [Directeur IUT 36], LIMET Sébastien [Directeur IUT 45]

Secrétariat de séance :

AMRANE Leïla, assistante du Vice-Président en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Orléans.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	19
Membres en exercice :	38	Membres présents :	22
		Membres représentés :	6
		Total :	28

Le quorum est atteint

14h10 : ouverture de la séance

INFORMATIONS GENERALES

Sébastien RINGUEDE annonce l'arrivée au sein de l'équipe de gouvernance de Karine CONSTANT, Maître de conférence au LEO, comme nouvelle chargée de mission "Projet Madeleine" en remplacement de Fouad EDDAZI. Sa mission s'articulera principalement autour de la préparation du déménagement (premiers équipements, attribution des locaux, suivi RH...).

La remontée de l'offre de formations au HCERES a été réalisée le 13/03/2023. Sébastien RINGUEDE rappelle que l'offre de formations sera ouverte à partir de la rentrée universitaire 2024. Les discussions se poursuivent avec les composantes afin d'étudier le coût des maquettes et leur soutenabilité. Le cadrage sera prochainement rédigé et diffusé.

INSTANCE CFVU

Point 1. [DELIBERATION]

Approbation du relevé de conclusions de la séance du 8 décembre 2022.

[Jointe en annexe](#)



Après en avoir délibéré

La CFVU approuve à l'unanimité le relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 8 décembre 2022.

Point 2. [DELIBERATION]

Approbation du relevé de conclusions de la séance du 13 février 2023.

[Jointe en annexe](#)

Sébastien RINGUEDE apporte un correctif en séance. Le parcours "Contrôle de gestion et pilotage de la performance" du BUT GEA de l'IUT 45 présenté comme une demande de création lors de la CFVU du 8 décembre est en fait un parcours pour lequel l'université était déjà accréditée mais qui n'a pas pu ouvrir jusqu'à présent.



Après en avoir délibéré

La CFVU approuve à l'unanimité le relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 13 février 2023.

FORMATION – PEDAGOGIE

Point 3 [AVIS]

Modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire au titre de l'année 2023-2024.

[Jointe en annexe](#)

Il est proposé une augmentation du système de quote-part, soit 850€ au lieu de 800€(N-1). Il rappelle que chaque année un bilan est présenté en CFVU puis au CA de l'université.

Helena GAUTHIER CASTRO souhaiterait connaître lesdites modalités concernant les étudiants internationaux selon la réglementation en vigueur. Sébastien RINGUEDE indique que dès la

prise de fonction de la gouvernance actuelle, une proposition de suppression des droits différenciés pour les étudiants internationaux a été approuvée par le CA de l'université. A la demande des nouveaux élus représentants les étudiants, le bilan 2021-2022 sera transmis de nouveau aux élus de la CFVU.

Après en avoir délibéré,

La CFVU émet un avis favorable unanime sur les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire au titre de l'année 2023-2024.



Point 4 [AVIS]

Proposition relative aux calendriers universitaires au titre de l'année 2023-2024.

Jointe en annexe

Geneviève BEGUIN-VINCENT fait remarquer que le calendrier universitaire nommé IUT-POLYTECH est celui de l'INSPE CvL. Ledit calendrier est transmis et présenté en séance.

Théophile SORNIQUE regrette de ne pas voir apparaître de semaine de révision avant les examens des UFR. Sébastien RINGUEDE indique que la réforme du statut AJAC qui sera examinée par la CFVU devrait pouvoir autoriser la proposition de cette semaine de révision.

A la demande de Théophile SORNIQUE, Sébastien RINGUEDE précise qu'il est possible pour les étudiants de disposer des résultats de leurs CC ou galop d'essai avant la période d'examen. Toutefois, il précise qu'il est impossible d'en disposer si le CC est organisé lors de la semaine mixte qui précède la période d'examen.

Théophile SORNIQUE constate que le calendrier relatif aux formations PASS ne figure pas dans les documents transmis.

Éric DUVERGER indique que le calendrier des Parcours d'accès spécifique santé (PASS) est organisé dans le cadre du diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM) et en collaboration étroite avec l'université de Tours.

Théophile SORNIQUE constate des incohérences au niveau des légendes qui ne sont pas reprises dans les calendriers de l'EUK CvL et l'INSPE-CvL.

Sébastien RINGUEDE sollicitera les collègues des composantes concernées pour apporter les correctifs nécessaires.

Après en avoir délibéré,

Sous réserve des correctifs apportés aux légendes, la CFVU émet un avis favorable sur la proposition relative aux calendriers universitaires 2023-2024 [18 voix POUR – 10 ABSTENTIONS].



Point 5 [DELIBERATION]

Propositions portant modifications mineures de la maquette pédagogique de la formation en kinésithérapie de l'EUK CvL.

Jointe en annexe

Sébastien RINGUEDE rappelle que la formation de kinésithérapie de l'EUK CvL, dans son organisation actuelle, constitue d'une expérimentation autorisée par le MESR. L'EUK CvL a ainsi été autorisée à modifier l'organisation de ses unités d'enseignements tout en conservant l'acquisition des compétences exigées par la réglementation en vigueur.

L'expérimentation de la maquette pédagogique de kinésithérapie est proposée depuis la rentrée universitaire 2021. Ladite maquette est amenée à évoluer et à être adaptée au regard de différents facteurs, à coût constant en HETD ou heure équivalent travaux dirigés.

Il est proposé pour la rentrée universitaire 2023 d'apporter des modifications mineures à la maquette avec l'adaptation d'une UE en licence et de deux UE en master. Le volume d'heures de la maquette se voit diminuer de 770 HETD.

Elodie BEDU s'interroge sur l'absence d'ECTS concernant les EC et les stages.

Guillaume KAMIN, responsable de formation du cycle 2, précise qu'il s'agit d'une formation très professionnalisante régie par un texte réglementaire du ministère de la santé. Une semaine de stage équivaut à 1 ECTS. Les étudiants en Licence effectuent en moyenne 3-4 semaines de stages par semestre et les étudiants en master, 6 à 8 semaines de stage.

Guillaume KAMIN rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation d'une durée de 5 ans. L'EUK CvL est dans une démarche qualité impliquant les étudiants dans l'évolution de la maquette pédagogique.



Après en avoir délibéré

La CFVU approuve à l'unanimité les modifications mineures de la maquette pédagogique relative à la formation en kinésithérapie de l'EUK CvL

Point 6 ~~DELIBERATION~~ DISCUSSION]

Proposition portant sur l'évolution du statut d'AJAC.

Annexe jointe

Sébastien RINGUEDE informe que lors de la précédente séance, il a été convenu qu'il recevrait une proposition d'un élu représentant les étudiants. Il indique qu'à ce jour, il n'a reçu aucune proposition.

Il présente les grandes lignes et sollicite les élus sur d'éventuelles questions.

Raphaël PELTIER félicite le VP CFVU sur la rédaction et s'interroge sur « La compatibilité des calendriers d'examen, qui implique qu'aucun examen de L2 n'a lieu en même temps qu'un examen de L1 et de L3, ne sera plus garantie ». Sébastien RINGUEDE rappelle que dans le cadre actuel, il faut assurer la compatibilité des examens des différents niveaux de licence. La réforme envisagée du statut AJAC souhaite inviter l'étudiant à prioriser les examens afférents à son semestre en dette quelle que soit la session d'examen.

Suite aux différents échanges, il est acté :

- Que les jurys d'année, à la vue des résultats obtenus, seront invités à donner un avis quant à la possibilité pour l'étudiant de s'inscrire dans l'année supérieure, de valider son semestre en dette et l'année supérieur au cours de la même année universitaire ;
- Que l'étudiant doit prioriser les examens de son semestre en retard.

En raison de ces ajustements, ce point est reporté pour délibération à l'ordre du jour de la prochaine CFVU afin que cette évolution du statut AJAC entre en vigueur dès la rentrée universitaire 2024.

Sébastien RINGUEDE apportera à la note les modifications proposées par la CFVU et sollicitera le SAJ pour son expertise juridique.

Point 7 [INFORMATION]

Autoévaluation des IUT.

Bruno EMILE, directeur de l'IUT de l'Indre et Sébastien LIMET, directeur de l'IUT d'Orléans, sont présents et représentent l'IUT de Chartres et de Bourges. Ils sont invités par Sébastien RINGUEDE à présenter ce point d'information.

Bruno EMILE précise, que jusqu'à présent, l'autoévaluation des IUT était effectuée par deux commissions nationales créées auprès du MESR, par groupe de spécialités de diplôme universitaire de technologie :

1] Les Commissions Pédagogiques Nationales (CPN), qui évaluaient les formations préparant au diplôme universitaire de technologie délivré dans les départements des instituts universitaires de technologie proposant les spécialités concernées. Elles formulaient des propositions sur les programmes conduisant à la délivrance du diplôme universitaire de technologie et sur leurs évolutions, le cas échéant, dans le cadre d'un cadrage national par la commission consultative nationale chargée des instituts universitaires de technologie.

2] La Commission Consultative Nationale (CCN) formulait des avis concernant :

- Les orientations pédagogiques et l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie, en formation initiale et en formation continue ;
- Les modalités de recrutement des candidats au diplôme universitaire de technologie ;
- La création, le regroupement et la suppression des spécialités enseignées en IUT ;
- La configuration de la carte des spécialités enseignées en sections de techniciens supérieurs ;
- Les liaisons entre les activités d'enseignement et celles de recherche assurées au sein des spécialités ou groupe de spécialités.

Au niveau de la temporalité, les évaluations des IUT s'effectuaient sur la même période que celles effectuées pour les établissements de l'enseignement supérieur.

En raison de la réforme de la licence professionnelle, les BUT ont donc été intégrés dans le périmètre d'évaluation du HCERES. A la demande des IUT et de la DGESIP, les données à caractère quantitatif ont été maintenues. Le dossier d'autoévaluation se présente sous trois parties. 1] Suites de la précédente évaluation et évolution de la stratégie de l'IUT sur les cinq dernières années ; 2] État des lieux de l'environnement de l'offre de formation de l'IUT ; 3] La stratégie à venir, les projets et les perspectives de l'IUT.

Les dossiers des quatre IUT transmis au HCERES seront adressés aux élus de la CFVU.

ACCREDITATION DE L'OFFRE DE FORMATION

Point 8 [DELIBERATION]

Soutenabilité pédagogique des formations médicales de la 2^{nde} et 3^{ème} année.

Annexe jointe

Éric DUVERGER, en sa qualité de directeur du département de la formation Médicale, présente le point. Il rappelle le retro planning de l'accréditation.

La commission pédagogique s'est appuyée sur un comité de pilotage dont sa mission principale a été de formaliser les maquettes pédagogiques tout s'appuyant sur les textes réglementaires en vigueur. Un comité restreint a été mis en place pour valider les propositions de maquettes tout en s'appuyant sur les exigences du MESR, c'est-à-dire la pertinence et l'adéquation de l'enseignant vis-à-vis de l'item enseigné.

Ce comité de pilotage comprenait le Professeur MONDAIN (membre de la mission d'appui), le Doyen de la Faculté de Médecine de Tours, le Professeur DIOT et le Professeur ROBLOT (ancien doyen de la faculté de médecine de l'université de Poitiers). Ce comité inclut les hospitalo-universitaire du CHRO/CHU, les hospitalo-universitaires dont le recrutement est envisagé à courte échéance ainsi qu'un PH représentant les PH chargés d'enseignement.

Il informe que le dossier d'accréditation des formations médicales du 1er cycle a été transmis au MESR et inscrit à l'ordre du jour du prochain CNESER (11/04/2023). La procédure prévoit que les instances de l'université se prononcent sur ce point. Ce point fera l'objet d'un passage au sein de la CFVU, puis au CAC et pour terminer au CA.

Elodie BEDU s'interroge sur l'utilisation des outils de captation vidéo. Éric DUVERGER indique que les enseignements des formations médicales des 2èmes et 3ème année seront dispensés en présentiel. L'utilisation de cette technique sera exploitée uniquement dans le cadre d'un rappel en amont de cours suivi d'un TD. Toutefois, une seule unité d'enseignement sera dispensée par l'université de Tours en distanciel, en raison de l'absence d'enseignant à Orléans dans cette spécialité.

Théophile SORNIQUE s'interroge quant au passage de ce point en conseil de gestion. Sébastien RINGUEDE indique que compte tenu des délais, en effet, ce point à ce jour n'a pas fait l'objet de délibération. Ce point est inscrit au conseil de gestion de l'UFR concernée le 30 mars prochain.

Théophile SORNIQUE constate que l'enseignante de cours d'anglais est la même que pour l'EUK CvI. Il souhaiterait connaître si le volume horaires/semestre enseigné vient ou non remplacer celui dispensé à l'EUK CvI. Eric DUVERGER précise que cette enseignante est responsable référente de cette UE et qu'elle n'assurera pas l'intégralité des enseignements. Il est prévu qu'elle soit secondée par une personne de l'hôpital et qu'il est prévu pour la rentrée 2024 le recrutement de deux enseignants.

Yoann LEBLAY indique dans le dossier d'accréditation mentionne l'ouverture de 200 places en PASS à la rentrée 2022, cependant l'université n'a ouvert que 105 places. Éric DUVERGER précise qu'il s'agit d'une reprise des conclusions du rapport de l'IGAS/IGESR. Pour les formations médicales de 1ere année, l'université a fait le choix d'ouvrir 105 places en PASS et 90 places en L.AS, répondant ainsi aux préconisations du MESR de proposer 200 places en formations médicales en médecine.

Sophie NARCISSE s'interroge sur le retro planning afférent à la capacité d'accueil proposée dans le rapport de l'IGAS qui ne correspond pas à celui proposé par l'université. Sébastien RINGUEDE précise que ce sont des problèmes de locaux qui vont contraindre les capacités d'accueil et que seul le transfert de l'UFR DEG sur le campus Madeleine permettra d'arriver à la capacité d'accueil proposée dans le rapport de l'IGAS.



Après en avoir délibéré

La CFVU approuve à l'unanimité la soutenabilité pédagogique des formations médicales 1^{er} cycle.

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Point 9 [DELIBERATION]

Campagne Parcoursup 2023 : proposition portant sur la composition des commissions d'examen des vœux par mention.

Annexe jointe

Dans la cadre de la campagne Parcoursup 2023, il est proposé aux élus la composition des commissions d'examen des vœux (CEV) par mention.

Il est rappelé aux élus les missions de la CEV ainsi que le calendrier de la campagne.

Sébastien RINGUEDE apporte un correctif en séance, concernant le portail Mathématiques Physique :

Après en avoir délibéré

La CFVU approuve la composition des commissions d'examens des vœux par mention dans le cadre de la campagne Parcoursup 2023 [27 voix POUR – 1 ABSTENTION].



VIE ETUDIANTE

Point 10 [AVIS]

Proposition portant attribution de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives étudiantes (FSDIE).

Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes de l'université d'Orléans		
Année universitaire 2022/2023 - Commission FSDIE du jeudi 9 février 2023		
Associations étudiantes	Intitulé des projets	Subvention proposée par la commission
Association des IUTiens de Châteauroux (IUT de l'Indre)	Participation à une course de caisse à savon Châteauroux - 2 avril 2023	400€
Association du Master DSGRH (DEG)	Table-ronde sur la transidentité Le Bouillon - 5 avril 2023	1 000€
Association sportive de Bourges - ASCUB (IUT de Bourges)	Participation à la Coupe de France sportive des IUT Longwy - 23 mars 2023	1 500€
Corpo Droit (DEG)	Organisation de 3 conférences amphithéâtres DEG - février à mars 2023	1 000€
ELSA - Orléans (DEG)	Organisation d'un concours de dissertation DEG - mars 2023	300€
Kinergy (EUK)	Jeux Carabympiques (étudiants en santé de Tours et Orléans) Plaine des Sports de Châteauroux - 28 au 30 avril 2023	2 000€
ÔCampus	Concerts « DéZintégration » Le Bouillon et en extérieur - 20 avril 2023	8 000€
	Journée de sensibilisation à la santé "Tringue à ta Santé" devant le RU du Lac - campus de La Source - 25 mai 2023	1 400€
Orléoquence (DEG)	Participation à la Coupe de France de débat Paris - 3 et 4 mars 2023	500€
Poly Sim Racing (Polytech)	Organisation d'un événement de E-Sport sur simulateur automobile Euler 006 - Polytech - mars 2023	2 000€
Solidaires Etudiant-e-s	Ciné-débat - film documentaire « La cravate » Le Bouillon - avril 2023	600€
Space Tech (Polytech)	Fabrication et lancement de fusées expérimentales C'Space 2023 - Pau - juillet 2023	3 000€
	Réalisation d'un dirigeable radiocommandé concours Planète Sciences - Bordeaux - juin 2023	1 000€
Univ Afro Dance	Cours d'Afro Dance Foyer des Dahlias - campus de La Source - février à mai 2023	500€
Total	14 projets	23 200 €

Après en avoir délibéré,

La CFVU émet un avis favorable unanime sur l'attribution de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives étudiantes (FSDIE).



Point 11 [INFORMATION]

CVEC : Bilan 2022 et prospectives 2023.

Annexe jointe

Sébastien RINGUEDE invite Stéphanie MAUCLAIR, en sa qualité de Vice-Présidente déléguée « Vie des campus », et Vincent PADARE, directeur de la vie étudiante, à présenter les principales actions réalisées sur des fonds CVEC.

Il est précisé que ce bilan sera également présenté aux administrateurs du conseil d'administration de l'université d'Orléans.

Stéphanie MAUCLAIR rappelle aux nouveaux élus étudiants que le fonctionnement de la CVEC est réglementé ainsi que ses modalités d'utilisation. Il est précisé que la CVEC est un fonds qui est posé comptablement sur le principe d'une année civile et non universitaire et par conclusion à cheval sur deux années universitaires. La CVEC est perçue par le CROUS puis reversée à l'université. Elle s'élève à 1 080 000€ en 2022.

Les fonds sont ventilés dans quatre domaines :

- Accueil et vie étudiante ;
- Santé ;
- Sport ;
- Et Culture.

Trois lignes budgétaires réglementaires :

- Masse salariale ;
- Investissement ;
- Fonctionnement.

Il revient à la commission de ventiler la somme globale allouée sur ces quatre domaines, tout en étant précisé que la réglementation en vigueur oblige à allouer 30% de l'enveloppe budgétaire à l'accueil et vie étudiante et 15% à la culture.

Ils présentent le bilan pour l'année 2022 de l'utilisation des fonds CVEC en s'appuyant sur la présentation

Par ailleurs, il est constaté un phénomène de multiplication des micro-projets aux dépens de grands projets structurants pluriannuels finançables sur report, mais que les trois freins évoqués rendent quasi irrécupérables.

Autres facteurs notables :

- Une diminution drastique des erreurs d'imputation budgétaire grâce à l'intervention de la DAF ;
- La nomination d'une référente CVEC en dialogue permanent avec la gestionnaire CVEC de la DVE.

Quatre perspectives d'amélioration ont été relevées : 1] la mise en place d'un code d'imputation budgétaire CVEC-RH pour toute masse salariale financée par la CVEC, 2] la participation de la RH au comité technique instruisant les fiches projets 3] l'amélioration de la communication via une page unique CVEC faisant apparaître le calendrier et les dates clefs, 4] la diffusion de l'information à l'ensemble des porteurs de projets potentiels.

Vincent PADARE ajoute que les projets sont de plus en plus complexes, tant sur un plan financier que juridique, ce qui explique que seulement 61% du budget de fonctionnement ait été utilisé.

Les principaux projets d'envergure en 2022 :

- L'expérimentation sur 7 sites (5 à Orléans, 1 à Bourges et 1 à Châteauroux) d'un déploiement de distributeurs de protections périodiques. A long terme, il est prévu que ce dispositif soit présent sur l'ensemble des sites de l'université d'Orléans.;
- La mise à disposition de tables et chaises sur le campus :

- La mise en place d'abris à vélo sécurisés ;
- Le financement de la 1^{ère} tranche du parcours sportif (autour du lac) ;
- Culture : résidence d'artistes sur la thématique du verre.

Une réflexion sur l'amélioration des actions financées par la CVEC sur les campus de proximité est en cours.

Yoann LEBLAY remercie l'ensemble des acteurs qui ont permis aux étudiants l'amélioration de leur vie quotidienne sur le campus. Il souhaiterait connaître les raisons de l'annulation des actions : 1] journée nationale de lutte contre le racisme (9000€), 2] lutte contre l'homophobie et la transphobie (9000€), 3] prestation cabinet SDVE (4000€).

Vincent PADARE indique que la prestation cabinet SDVE a été annulée en raison d'une modification organisationnelle de l'université d'Orléans qui ne rendait plus nécessaire l'intervention de ce cabinet de conseil.

Quant aux questions 1 et 2 posées par Yoann LEBLAY, Stéphanie MAUCLAIR précise que Didier CHAVRIER, VP délégué « Egalité, diversité, inclusion et qualité de vie au travail », est pilote de ces actions. Ces actions n'ont pas été annulées comme indiquées dans le tableau. Les montants alloués à ces actions ont été ventilés sur d'autres projets de la même thématique.

En 2023, on demandera aux porteurs de projets une présentation au plus proche de la réalité et des besoins. Pour rappel, le montant alloué à cette thématique est de l'ordre de 100 000€.

Vincent PADARE rassure qu'il ne s'agit pas là d'un désengagement mais de favoriser d'autres actions, en raison d'un manque de moyens humains.

Théophile SORNIQUE s'interroge sur les seuls 40% utilisés sur la ligne budgétaire « Aide à l'acquisition d'un PC ». Vincent PADARE rappelle que l'université a bénéficié d'une donation d'ordinateurs portables par la fondation BOULANGER.

QUESTIONS DIVERSES

- Elodie BEDU informe que des enseignements se déroulent en distanciel actuellement, justifiés par les mouvements de grèves sociaux. Sébastien RINGUEDE prend acte de cette pratique. Il rappelle que la tenue des enseignements en distanciel est soumise à des règles spécifiques dont la mention « en distanciel » doit figurer dans les maquettes pédagogiques. Sébastien RINGUEDE indique qu'il fera un rappel lors du prochain conseil des directeurs.
- Théophile SORNIQUE informe que certains étudiants, essentiellement à l'UFR DEG et ST, ont reçu leurs relevés de notes, qui comportaient des erreurs, après la délibération du jury. Sébastien RINGUEDE indique que s'il est constaté une erreur matérielle, les relevés de notes peuvent être corrigés sans difficulté.
- Théophile SORNIQUE Informe que la modalité de l'examen des étudiants en droit administratif a été modifiée par rapport aux années antérieures. Le galop d'essai d'1h30 initialement prévu a été remplacé par un QCM. Sébastien RINGUEDE précise qu'un galop d'essai est un CC et que le choix de la forme d'un CC relève de la responsabilité de l'enseignant responsable de l'UE.
- Valérie ALTEMAYER demande s'il sera possible lors de la prochaine offre de formation, d'associer des ECTS non entiers à des enseignements. Sébastien RINGUEDE interrogera la DEFI à ce sujet.

PROCHAINE CFVU

- Lundi 17 avril 2023.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Sébastien RINGUEDE lève la séance à 17h15.

Le Vice-Président de la CFVU



Sébastien Ringuedé